

SOMMAIRE

- Braderie générale 1
- Actualités 2
 - Braderie générale
 - Casino
 - Brèves
- Actualités 3
 - Maison de santé
 - Engagements non tenus
- Billet d'humeur 3
- Le petit bout de la lorgnette 4
- Paroles de Mimizannais ... 4

Permanences

Les élus de l'opposition tiennent une permanence chaque vendredi de 9 h à 12 h au restaurant scolaire du Bourg.

Cette permanence est ouverte à toutes et à tous, avec ou sans rendez-vous. N'hésitez pas à venir à notre rencontre.

Contacts

Blog :

<http://www.mimizan-avenir.com>

Facebook :

<https://www.facebook.com/mimizanavenir>

Twitter : @MimizanAvenir.

Téléphone : 06 38 87 81 10

Directeur de publication :

Alain RINGEVAL

Tirage : 4000 ex

Crédit photos : Mimizan-Avenir

Dépôt légal : ISSN : 2256-974X

Impression :

Imprimerie Lacoste Roque

Mont-de-Marsan

Imprimé sur papier aux normes environnementales



BRADERIE GÉNÉRALE



Terrain avenue du Courant



Terrain tennis couverts



Terrain château d'eau

Pour financer les investissements, M. le maire vend le patrimoine foncier communal pour n'avoir ni recours à l'emprunt ni augmenter les impôts.

Tout s'est accéléré au printemps avec la vente de gré à gré de plusieurs terrains, dans la plus grande opacité beaucoup d'élus ayant été mis devant le fait accompli...

Moins d'un an après son élection, le maire a été mis en minorité par le conseil municipal sur la vente d'un terrain à haute valeur environnementale au bord du Courant.

Après avoir mis le feu aux poudres et sa majorité au bord de la crise de nerfs, il se décide à faire de la publicité pour une douzaine de terrains. Transparence totale ou simple mascarade ? Pourquoi tant de précipitation ? Les finances sont-elles si catastrophiques ?

Pour nous, il y a effectivement urgence : les données du SCOT* montrent que Mimizan est la seule commune littorale qui a plus de résidences secondaires que de résidences principales, la population la plus âgée, la croissance de population la plus faible.

Suite page 2



Braderie Générale (suite)

Avec le Plan local d'urbanisme (PLU), la maîtrise et la vente du foncier, nous devons rapidement faire des choix radicalement différents de ceux faits actuellement. Créons une véritable dynamique démographique en assurant la mixité générationnelle et sociale, rééquilibrons la part des résidences principales.

M. le maire, œuvrez pour tous ceux qui veulent habiter à l'année sur notre territoire, n'attendez pas tout des investisseurs privés qui n'ont pas les mêmes priorités. Toute l'économie locale en sera renforcée (services publics, écoles, commerces, artisanat,...)

M. le maire, respectez et préservez notre environnement, ne vendez pas nos espaces verts et boisés, défendez nos sites naturels exceptionnels, l'économie touristique en sera elle aussi renforcée.

Marie-France Delest

* www.scotduborn.com.

Casino Opération à hauts risques



Monsieur le maire vous fait miroiter tous les avantages de la construction d'un casino à l'entrée de Mimizan Plage. Avec son cabinet d'avocats fétiche, GB2A, il « survend » un montage juridico-financier dont il assure qu'il constitue une opération blanche pour la commune. Lors du Conseil du 25 mars, il a même affirmé qu'elle en tirerait un bénéfice de plus de 6 millions d'€ sur les 20 ans qui viennent : une véritable martingale en cette période de disette budgétaire.

Un autre regard sur le casino

Notre analyse est totalement différente. Nous avons tenté de l'exposer en Conseil municipal. Mais constatant notre échec face à une majorité inféodée à quelques affairistes, nous avons décidé de porter l'affaire devant le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes. En restant passifs, nous nous rendrions complices d'un revers financier pour Mimizan. En décembre 2013, le Conseil municipal a confié l'exploitation des jeux du casino à partir de 2017 à une nouvelle société – Socofinance – qui exploite actuellement le casino de Gujan-Mestras. Elle a clos son dernier exercice avec une perte de 484 000 € et de 445 000 € lors du précédent. L'offre pro-

posée sur Mimizan envisage pourtant une multiplication par trois du chiffre d'affaire actuel, alors que le secteur d'activité des casinos connaît une crise très importante.

Un coût de 2 millions d'€ pour Mimizan

La décision d'attribution de l'autorisation des jeux fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif par l'exploitant évincé. Néanmoins, en mars, le maire lance le deuxième étage de la fusée avec le projet de signature du Bail emphytéotique administratif (BEA) d'une durée de 20 ans, prenant le risque de construire un bâtiment qui serait sans occupant et à la charge entière de la commune.

Le montage financier proposé est pour le moins aventureux pour la commune :

- loyers payés par la commune au bénéficiaire du bail (société CETIM) : **6 653 000 €**
- loyers payés par le nouveau casinotier à la commune : **4 612 000 €.**

Soit un coût net de plus de **2 000 000 €** pour la commune ! Drôle d'opération blanche ! La majorité envisage de compenser cette perte par les redevances contractuelles que doit verser le casinotier qui n'ont rien à voir avec le BEA.

La supercherie dénoncée

Les élus évaluent ces redevances à plus de 500 000 € par an alors qu'elles ne représentent aujourd'hui que 50 000 €. Le modèle économique et financier repose donc sur une croissance de 300 % du produit des jeux et une multiplication par 10 des recettes fiscales pour la commune. Nous dénonçons cette supercherie. Par la demande de déferé de la délibération du 25 mars déposée auprès du Préfet, nous espérons qu'elle sera prise en compte.

Par cette démarche, ce sont vos intérêts et ceux des salariés du casino actuel que nous défendons.

Xavier Fortinon

En bref...

■ Aménagement de la Garluche

En 2013, le précédent conseil municipal adopte les travaux d'aménagement de la Garluche, pour un budget de 500 000 €.

Le 13 mars 2014 avant les élections municipales, le montant des travaux passe de 500 000 € à 1 289 817 €. Les élus déplorent le manque de concertation (pas de réunion des commissions, pas de présentation du projet).

Le conseil du 25 mars 2015 délibère pour une nouvelle enveloppe financière. Le coût des travaux s'élève désormais à 1 551 917 € (trois fois plus que le montant initial).

Le projet n'a jamais été présenté. La commission travaux ne s'est réunie qu'une seule fois depuis les élections alors que ce programme représente un investissement majeur pour notre commune.

On est en droit de se demander si l'argent de nos impôts est bien utilisé, non ?

■ Politique salariale à deux vitesses

D'un côté nous avons 10% de l'effectif communal en emploi précaire (CAE : Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi) et des salaires bloqués depuis des années pour pratiquement tout le personnel et de l'autre une augmentation des primes pour les plus gros salaires. On n'est jamais si bien servi que ...

La maison de santé Que d'avancées en un an !

De projet, la maison de santé, devient tous les jours un peu plus, une réalité.

Enfermé dans un débat juridico administratif et financier, le projet de la maison de santé peinait à progresser. Depuis un an, alors que la communauté de communes a changé de majorité, le rythme d'avancement est incontestable. Aujourd'hui tous les arguments visant à démontrer qu'il serait plus efficace de faire appel à un opérateur privé tombent les uns après les autres.

Quand il était président, M. Plantier affirmait que la communauté des communes n'avait pas la capacité financière pour absorber un tel projet. Simulation à l'appui, la nouvelle majorité a démontré que cet investissement pourrait être porté sans difficulté. Il y a un an, une des questions importantes était le soutien extérieur dont pourrait bénéficier le projet. Là aussi, le dogmatisme nous privait de subventions. Depuis, nous avons sollicité tous les partenaires potentiels : **l'Europe** dans le cadre du Programme Leader porté par le Pays Landes Nature Côte d'Argent, **l'Etat** avec la dotation DETR (dotation aux équipements des territoires ruraux), le **Département** avec le fonds d'aménagement local, **la Région** dans le cadre de sa politique contractuelle. Tous nous ont répondu positivement.

Le 24 juin, la communauté de communes a adopté le nouveau plan de financement de la Maison de Santé avec des **subventions à hauteur de 56%** du montant total d'investissement (2 250 000 €), alors que les aides dans



le cadre du BEA (Bail emphytéotique administratif) étaient de zéro ! Bonne nouvelle pour les finances de la collectivité et donc des contribuables ! Ce soutien aura aussi un impact bénéfique pour les professionnels de santé et permettra de tenir les engagements de prix de loyer modérés.

L'équipe d'architectes, retenue après une consultation transparente, travaille de concert avec l'association de professionnels de santé et le comité de pilotage. L'esquisse a été présentée le 21 mai et le dossier de permis de construire sera déposé durant l'été.

D'autres activités proches du domaine de la santé pourraient venir s'implanter autour de la structure au bénéfice du soin et de la prise en charge du patient.

Le seul petit écueil à régler est l'acquisition du terrain d'implantation. Aujourd'hui, M. Plantier demande une monnaie d'échange à la Communauté de Communes, contrairement à ses engagements passés.

Soyez assurés de la détermination des élus de la C.C.M. : ils franchiront les obstacles afin que la maison de santé soit livrée en 2017.

Xavier Fortinon

Billet d'humeur Majorité en pleine tourmente

Le premier trimestre fut le théâtre d'une fissuration importante du groupe majoritaire. Alors que les deuxième et troisième adjoints furent démis de leurs fonctions sans aucune explication officielle du Maire, une redistribution complète des rôles des élus s'est opérée. Les plus fidèles furent généreusement remerciés pour ne pas avoir cédé aux sirènes de la division, en étant nommés adjoint ou conseiller délégué indemnisé. Les contestataires ont été relégués et classés comme renégats. Punition ultime, ils ont été placés à côté des élus de Mimizan Avenir afin de ne pas contaminer les élus bien pensants. Cerise sur le gâteau : une conseillère municipale a démissionné lors du conseil municipal du 28 mars.

L'ambiance est au beau fixe. On pourrait s'attendre à une prise de conscience face à ce début de mutinerie. Bien au contraire. Ce sont les politiques de l'autruche et du Fort assiégé qui caractérisent la gestion municipale. C'est le fait du prince : le Maire distribue des sentences sans motivation, a mis la commune sous cloche avec deux cerbères à l'entrée qui font le tri des bons et mauvais élus ayant droit d'émettre un avis auprès de lui. Nous sommes qualifiés de « diable qu'il faut éradiquer ». Il y a bien longtemps que l'esprit démocratique ne souffle plus sur notre commune.

Les conseils municipaux sont de plus en plus fréquentés par des citoyens déconcentrés par cette parodie de débat. Jamais aucune réponse sur le fond, une absence de connaissance des dossiers présentés : le Maire s'en remet à son Directeur général des services (DGS) qui, de fait, sort de son rôle strict de conseiller technique. On croirait sous certains aspects assister à une comédie de boulevard. Ce serait risible si le sujet n'était pas la vie quotidienne des habitants de notre commune et l'avenir de notre territoire.

A quand la sortie de la tempête et le retour à une mer apaisée où chacun est respecté pour ce qu'il est et non diabolisé ? La confrontation est vitale et non déstabilisante. Elle nourrit le débat et fait progresser l'ensemble de ceux qui la pratiquent.

Xavier Fortinon

Engagement non tenu : La Maison des Associations

La maison des associations tant attendue de tous, où en est-elle ? Juste avant les élections, un permis de construire délivré par le maire est affiché en février 2014 sur le terrain concerné (avenue de l'Abbaye, près de l'école de musique). En octobre 2014, ce programme a été anéanti en conseil municipal, balayé en quelques mots : « Il fera l'objet d'une nouvelle réflexion ». Ce projet « pondu » à la hâte, sans concertation avec les associations était inadéquat. M. le maire reconnaît même s'être enflammé. La majorité n'a pas tenu compte des besoins des usagers. L'étude s'est avérée incohérente. Une autre est nécessaire. Depuis, rien ne bouge ! A nos questions, M. le maire répond que la réhabilitation d'un bâtiment est préférable à une construction nouvelle. Un adjoint nous explique : « Nous avons décidé de lancer ce projet mais en y réfléchissant la collectivité a décidé de ne pas le réaliser, nous l'avons donc retiré du programme ».

Projet qui tombe à l'eau ?

Négligence des acteurs mimizannais ?

Simple promesse électorale ?

Une chose est sûre :
l'opposition n'est au courant de rien.



Engagement non tenu ou dossier mal géré ? le skatepark

Lors du conseil municipal du 23 octobre 2014, nous apprenons l'aménagement d'un skatepark (estimation : 500 000€). On nous informe qu'il est fait appel - sans consultation - à un cabinet de maîtrise d'œuvre pour un montant de 25 000 €. Nos demandes de renseignements complémentaires restent sans réponse. Les élus de la majorité n'ont « qu'une esquisse de projet ». M. le maire nous annonce qu'il nous sera présenté « en toute transparence » en commission des sports quand il sera « quasiment abouti ». 14 mois de mandature plus tard, AUCUNE commission des sports n'a été réunie ! Le 3 octobre, quelques connaisseurs découvriraient ce projet dans la salle Maurice Martin...

Les « bruits qui courent » annoncent le report des travaux avant l'été, suite à quelques soucis d'ordre administratif (?). L'équipement devant se situer proche de la nouvelle résidence de tourisme, calme et tranquillité ne rimeront pas avec vacances de rêve ! Alors que les artisans sont interdits de chantier durant la saison estivale, cette règle semble ne pas s'appliquer à ceux qui l'imposent !

L'inauguration (15 000€ !) annoncée le 5 juillet est prévue en octobre.

Engagement non tenu
ou dossier mal géré ?

Une chose est sûre, l'opposition,
une fois de plus,
n'est au courant de rien.



Le petit bout de la lorgnette

Conseils municipaux
Sous haute tension

Date : mercredi 25 mars

Heure : 18H00-22h00

Lieu : la salle du conseil municipal de la mairie de Mimizan

Atmosphère : explosive

La salle de la mairie est comble pour assister à ce conseil d'exception. Le vote du budget est au programme; Les Mimizannais sont impatients de savoir s'il sera approuvé... Il le sera, mais avec une majorité faiblarde... La confiance s'effriterait donc dans le camp Plantier ? L'harmonie de l'équipe en place se disloquerait-elle peu à peu ? L'entrée en matière avec la longue diatribe de M. Corbeaux – qui sera évincé de son poste d'adjoint au budget – confirme cette impression et ne laisse personne indifférent : on voit voler en éclats l'entente de l'équipe en place. L'homme est blessé, cela s'entend et se conçoit. Les références récurrentes aux pires moments de la Révolution française sont d'une cinglante évidence : on entendrait presque le couperet de la guillotine. Couperet que Mme Dulhoste fera tomber en citant le poète André Chénier qui

Date : jeudi 12 février

Heure : 18H00 -20H30

Lieu : salle du conseil municipal de la mairie de Mimizan.

Atmosphère : orageuse

Acteurs : un parterre d'élus de la majorité, une poignée d'élus de l'opposition.

Public : nombreux, de plus en plus nombreux et discrètement réactif.

Auteur du scénario : inconnu. A une question sur l'ordre du jour, M. le Maire répond benoîtement : « Ce n'est pas moi qui l'ai rédigé. »

Scénario : il devait être cousu de fil blanc. Tel ne fut pas le cas. En effet, des propositions ont été rejetées par vote secret. Des conseillers de la majorité ont voté avec l'opposition, ou se sont abstenus. Prennent-ils conscience de la manière dont est menée notre commune ? Ouvrent-ils enfin les yeux sur des pratiques... dirigistes que nous avons souvent dénoncées ?

laisa sa tête, son intelligence et sa sensibilité aux bourreaux...

Les dissensions s'accumulent, dissensions qualifiées par M. Mouhel, maire de Castets (Fréquence Grands Lacs 29/03) de « *petits qui-proquos* ». Ce mot du vocabulaire théâtral traduirait assez bien le tragico-comique, le burlesque de certaines scènes, s'il ne s'agissait pas d'un conseil municipal où l'on traite de sujets sérieux !

Petit tour d'horizon :

Aux questions de l'opposition ou de quelques membres de son équipe un tantinet rebelles, M. le maire se tourne vers son Directeur général des services (DGS) ou son premier adjoint, le cherche du regard afin qu'on lui susurre ce qu'il devrait savoir. Quand la réponse tarde, il fait de l'humour « *pour détendre l'atmosphère* ».

Il se plaint de la longueur du conseil... Il s'agace... Un conseil se doit d'être expédié rapidement... Il a faim, sans doute... Il est fatigué. Mais ? M. le maire ? Les délibérations seraient plus rapides si tous les conseillers – y compris les vôtres – étaient informés en temps et en heure des

Le comportement de M. Plantier et de son premier adjoint – M. Bourdenx – est :

Déroutant : aucune réponse apportée aux questions réitérées de l'opposition. Par méconnaissance des dossiers ? Par désinvolture ? Parce que la majorité des voix était gagnée d'avance ?

Affligeant : je passerai sous silence les propos sidérants de vulgarité dans la bouche d'un représentant de l'Etat, concernant la vie privée de l'éventuel acheteur d'une parcelle...

Désobligeant : lors de l'éviction de l'adjointe à la culture, à qui M. Plantier a retiré ses délégations, il nous est expliqué qu'elle ne doit pas être maintenue à son poste, devenu une « coquille vide ».

Venez assister aux conseils municipaux ! Vous pourrez constater par vous-mêmes à quelle équipe a été confiée la commune, équipe dont nous devrions être en mesure d'attendre autre chose que des balbutiements et des silences, de la mauvaise foi et une volonté délibérée de brader notre patrimoine.

dates où l'on peut discuter en commissions des questions du jour.

Un de ses conseillers veut lui venir en aide et reprend une première analyse de X. Fortinon sur la gestion forestière, pointant ses erreurs... La tentative sera vaine et il se ralliera à la seconde et identique explication du conseiller de l'opposition par un savoureux : « *Là, je suis d'accord avec toi.* » Le même conseiller demandera à M. Doussang de parler avec respect à M. le maire. Mais qui est le véritable maire à Mimizan ?

Un conseiller vote pour lui-même et a une procuration. M. le maire s'énerve :

– *Tu es sûr de ton vote, là ?*

– *Oui, je peux lire ce qui est écrit (mails à l'appui) pour ce vote et les autres et si vous le souhaitez, je peux lire la suite...*

N'en rajoutons pas ! A la sortie de ce conseil, je me suis dit : « Tout de même, il y a des lendemains qui déchantent. »

Et au soir des élections départementales : « Il y a des lendemains qui chantent. »

Arlette Bougué

Paroles de Mimizannais

Association de Défense du Patrimoine

Le projet de création d'une Association de Défense du Patrimoine a été décidé à la suite de la parution dans la presse de la délibération du conseil municipal du 12 février dernier. Les statuts ont été déposés en Préfecture le lundi 2 Mars 2015.

Les statuts précisent que le but de l'Association de Défense du Patrimoine a pour objet : défendre le patrimoine mobilier et immobilier, archéologique, historique, vernaculaire, entreprendre toutes les actions pour sa conservation, sa protection, sa mise en valeur, tenter tous recours pour la défense du patrimoine, ester en justice. Un des principaux événements déclencheurs de ce mouvement a été l'affectation de la plus vieille maison du bourg ancien de Mimizan, à des fins de logements et la décision de se débarrasser de tous les objets traditionnels récoltés au fil des ans. Nous devons conserver à ces lieux leur vocation culturelle afin de léguer aux générations futures ce patrimoine que nous avons reçu ou acquis au niveau municipal. Par sa nouvelle destination (Habitat pour les seniors), la destruction des objets traditionnels, la fermeture une bonne partie de l'année du Musée, que deviendra la Maison du Patrimoine qui a besoin d'être restaurée ?

Nous avons la chance de posséder dans notre commune, les vestiges du bourg ancien (lo borg vielh), comprenant autour de l'emplacement de la Place Royale, les vestiges de l'église dont le clocher porche est inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO au titre des chemins de Compostelle depuis 1998. Dans ce périmètre, se trouve le Musée, puis à l'est se situe la maison la plus ancienne de Mimizan dite « maison Plantier » qui fut certainement le prieuré où logeaient les moines bénédictins desservant le lieu de culte, une pierre de l'intérieur porte une inscription gravée 1520. Au sud se trouve l'actuelle maison du patrimoine qui fut l'auberge de la place au début du 19ème siècle.

Cette décision de ne pas conserver sa vocation culturelle à ce site est un pied de nez aux bénévoles qui ont passé leurs loisirs à valoriser l'église et créer le musée. Le respect dû au passé nous incite fortement à poursuivre ce travail que les générations suivantes pourront



Maison «Plantier»

encore développer. Huit cents ans d'histoire nous ont été légués. Avons-nous le droit ?

Nous avons adressé une requête à Monsieur le Maire pour qu'il renonce à son projet afin de préserver notre patrimoine historique. Nous avons appuyé cette requête par une pétition de 420 signataires.

Monsieur le Maire a répondu le 13 mai 2015 nous informant qu'il maintenait sa décision.

A ce jour, l'association compte 117 membres.

Guy Darmaillacq